

Histoire, mémoire et instrumentalisation

En ce printemps 2008, j'ai été particulièrement touchée par deux œuvres qui ont suscité en moi émotion et réflexion

Le spectacle théâtral *Montenero 53*, présenté à Liège au Théâtre de la Place, s'est manifesté comme le messager de femmes de l'immigration, celles à qui on ne donne jamais la parole, celles qui restent dans l'ombre, alors que, comme les hommes, elles connaissent le déracinement et les remises en questions. Le récit de ces femmes venues chez nous il y a cinquante ans trouve un écho chez leurs pareilles, encore plus étrangères de l'immigration d'aujourd'hui. Comme les premières celles-ci connaissent le départ d'une terre connue, l'arrachement à la famille restée au pays, les mariages arrangés, mais s'y ajoutent encore l'installation dans des conditions encore plus difficiles et dans un monde encore plus étranger. Leurs témoignages suscitent aussi des réflexions sur nous-mêmes : comment les avons-nous accueillies et quelle est notre attitude envers celles qui arrivent aujourd'hui et que nous comprenons encore moins ?

Produit par le Centre Vidéo de Bruxelles en coproduction avec la RTBF, le Centre de l'Audiovisuel à Bruxelles – CBA et les Territoires de la Mémoire, le film de Marie-Paule Jeunehomme *Los nietos* représente l'exemple d'une quête vis-à-vis de sa propre histoire.

Après la guerre civile de 1936-1939, l'Espagne a connu quarante ans de dictature, sous la férule du général Franco. Pendant cette période, de nombreuses exécutions ont eu lieu, faisant régner la terreur parmi les démocrates. Les corps disparaissaient dans des fosses communes dont le lieu n'était pas identifié. Une chape de silence s'est abattue sur le pays et, maintenant encore, des gens ont peur de parler. Même la fin du pouvoir franquiste n'a pas ouvert les portes de la mémoire. Pourtant aujourd'hui, « los nietos », les petits-enfants brisent le silence et partent à la recherche de leur histoire individuelle et collective. Le film raconte l'exhumation d'un disparu, attendue par sa petite-fille ; les langues se délient et le village renoue avec son histoire. Ces deux œuvres illustrent bien le besoin que nous pouvons ressentir vis-à-vis du travail de mémoire et sa légitimité.

L'IHOES a toujours eu sa part dans le travail lié à cette facette des choses. Comme centre d'archives dédiées à l'histoire ouvrière et sociale, nous sommes amenés à recueillir la sève qui coule de cette tranche de notre passé, à l'analyser et à la mettre à la disposition du public, nous réalisons des interviews pour conserver une part de cette mémoire qui est encore inscrite dans la pensée et la vie de nos contemporains. Certains de nos travaux sont inscrits dans la mémoire, comme la Résistance au nazisme, la vie et les attentes de la classe ouvrière ou encore l'immigration. Ainsi notre dernière exposition réalisée en coproduction se penchait sur l'immigration espagnole.

Pourtant, de nombreuses questions se posent à l'heure actuelle sur le sens de ce genre de démarches. Aujourd'hui, « tout le monde » se réclame de la mémoire, mais que recouvre cette notion pour chacun ? Dans quel but y recourt-il ? Dès les premières étapes de son développement, la discipline historique a été mise au service du pouvoir et du sentiment national en vogue à l'époque. Tout devait concourir à développer le sentiment d'appartenance nationale à travers des récits héroïques et l'émergence de héros nationaux. Ainsi Godefroid de Bouillon chez nous ou Jeanne d'Arc en France ont-ils été revisités. Cette dernière a été sollicitée pour soutenir les causes les plus douteuses, ce qui est encore le cas aujourd'hui.

Les mouvements actuels échappent-ils à ces travers ? À quels motifs répond le « Décret mémoire » préparé par la Communauté française et contesté par les organisations de Résistants ? J'ai le sentiment que dans ce domaine, comme dans d'autres, il existe des modes auxquelles il s'agit de sacrifier. Citons à titre d'exemple l'écho accordé aux camps de concentration. Jusqu'il y a quelques années, c'étaient les Résistants dont il s'agissait de connaître l'histoire et Dachau, le camp type où ils étaient maintenus. L'extermination des juifs était comprise dans le sort réservé aux déportés. Aujourd'hui le génocide juif a pris la première place dans la problématique, sans doute en rapport avec son importance numérique, mais au détriment du massacre des autres qui n'ont quasi plus droit de cité, et Auschwitz est devenu le prototype du camp. Ce révisionnisme¹, légitime en soi dans la démarche de l'historien, nous fait glisser de la réflexion politique et historique à l'indignation émotionnelle.

Le vocabulaire lui-même s'est modifié, répandu par certains intellectuels et par la presse et ce changement touche aussi les manuels scolaires. Le mot « génocide », apparu en 1944 et repris par l'ONU, terme juridique et objectif pour désigner la volonté d'extermination systématique d'un groupe humain, « national, ethnique, racial ou religieux² » est de plus en plus détrôné par des mots au contenu beaucoup plus affectif. « Le mot Holocauste a été imposé par les Américains (*Holocaust*) et est le terme utilisé par les historiens anglo-saxons. C'est un terme religieux qui évoque les sacrifices dans la Bible et qui, pour cette raison, est refusé par les victimes et les historiens occidentaux (...) *Shoah* s'est imposé avec le film de Claude Lanzmann. Il signifie « la catastrophe » en hébreux et s'applique uniquement au génocide organisé contre les juifs par les nazis dans le cadre de la Solution finale. Il résulte d'une volonté de donner un mot à l'indicible, de dégager la spécificité de l'extermination de juifs.³ » Ce glissement sémantique illustre bien le côté émotionnel lié à la mémoire.

L'émotion, l'indignation sont certes légitimes mais je m'interroge sur la démarche quand, dans l'esprit de certains, cela revient à nier la douleur des autres car ils présentent leur statut de victimes comme unique. Ainsi par exemple, l'oubli régulier des victimes tziganes et homosexuelles et témoins de Jéhovah lors des commémorations officielles et les réticences à la participation des associations homosexuelles aux journées du souvenir⁴. Je m'interroge plus encore quand elle sert à justifier une politique, le sionisme, et l'attitude de ce dernier vis-à-vis du peuple palestinien. Avoir été victime permet-il de nier les droits d'autres ? Je m'interroge sur la tendance de certains intellectuels juifs français à assimiler les critiques envers la politique de l'État d'Israël à de l'antisémitisme. Je crains la confusion des genres. De plus cette attitude ne fait que renforcer les communautarismes : ses propres victimes sont les seules légitimes.

Des historiens comme Pierre Nora et des philosophes comme Paul Ricoeur⁵ ou Denis Collin⁶ se sont penchés sur la relation entre histoire et mémoire. Pierre Nora souligne clairement les différences fondamentales des deux démarches : « La mémoire est la vie, toujours portée par des groupes vivants et, à ce titre, elle est en évolution permanente, ouverte à la dialectique du souvenir et de l'amnésie, inconsciente de ses déformations successives, vulnérable à toutes les utilisations et manipulations, susceptible de longues latences et de soudaines revitalisations. L'histoire est la reconstruction toujours problématique et incomplète de ce qui n'est plus. La mémoire est un phénomène toujours actuel, un lien vécu au présent éternel ; l'histoire une représentation du passé. Parce qu'elle est affective et magique, la mémoire ne s'accommode que de détails qui la conforte ; elle se nourrit de souvenirs flous, télescopants, globaux ou flottants, particuliers ou symboliques, sensible à tous les transferts, écrans, censure ou projections ; l'histoire, parce que opération intellectuelle et laïcisante, appelle analyse et discours critique. La mémoire installe le souvenir dans le sacré, l'histoire l'en débusque, elle prosaïse toujours [...] La mémoire s'enracine dans le concret, dans l'espace, le geste, l'instant et l'objet. L'histoire ne s'attache qu'aux continuités temporelles, aux évolutions et aux rapports des choses...⁷ »

Les historiens doivent définir leur rôle dans ce contexte. On n'a jamais autant fait appel à des historiens pour se prononcer sur les faits de société et remplir un rôle qui n'est pas le leur.

En France, une législation a été élaborée et les historiens ont été pris pour « juges ». Cela a commencé avec la législation qui condamne les prises de positions négationnistes. Certains historiens ont adhéré à la démarche qui, au fil des ans, s'est élargie à d'autres cas. Mais comment s'y opposer sans que cette prise de position ne soit interprétée comme une adhésion aux idées condamnées.

Quatre lois « mémorielles » prétendent ainsi imposer un jugement historique : la loi dite « Gayssot » du 13 juillet 1990 interdit le « négationnisme » de la Shoah ; la loi de janvier 2001 reconnaît le génocide arménien ; la loi dite « Taubira » du 21 mai 2001 qualifie la traite et l'esclavage de crimes contre l'humanité ; la loi dite « Mekachera » du 23 février 2005 affirme la reconnaissance de la Nation aux Français rapatriés et donne ordre aux enseignants d'évoquer dans leurs cours « le rôle positif de la présence française Outre-Mer ».

Des historiens s'élèvent contre ces lois lors de prises de positions personnelles et par des pétitions qui recueillent des centaines de signatures, non parce qu'ils adhèrent aux idées condamnées, mais parce qu'ils refusent de se plier à une histoire officielle.

Plusieurs cas illustrent les pressions exercées sur différents historiens qui ne voulaient pas adhérer à celle-ci⁸.

Guy Pervillé, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Toulouse, s'est vu pris à partie par Gilles Manceron, vice-président de la Ligue des droits de l'homme, peu après avoir donné son avis sur l'une de ces lois lors d'une réunion d'information sur ce sujet à l'Institut d'histoire du temps présent.

L'historienne et présidente de la Ligue des droits de l'homme Madeleine Rebérioux, a émis dans la revue *L'histoire*, son point de vue contre la loi Gayssot punissant la contestation des crimes contre l'humanité nazis condamnés par le tribunal de Nuremberg, puis contre la tentative de l'utiliser contre l'historien américain Bernard Lewis, accusé de contester la réalité du génocide commis par l'Empire ottoman contre les Arméniens en 1915. Elle relève le danger de l'empiètement des juges sur la liberté des historiens : « Bref, si nous laissons les choses aller d'un aussi bon train, c'est dans l'enceinte des tribunaux que risquent désormais d'être tranchées des discussions qui ne concernent pas seulement les problèmes brûlants d'aujourd'hui, mais ceux, beaucoup plus anciens, ravivés par les mémoires et les larmes. Il est temps que les historiens disent ce qu'ils pensent des conditions dans lesquelles ils exercent leur métier. Fragile, discutable, toujours remis sur le chantier – nouvelles sources, nouvelles questions –, tel est le travail de l'historien. N'y mêlons pas dame Justice : elle non plus n'a rien à y gagner. » C'est elle aussi qui écrit : « La loi ne saurait dire le vrai. Le concept même de vérité historique récuse l'autorité étatique. »

Le cas suivant montre que ces craintes n'étaient pas sans fondement. Un jeune historien moderniste, Olivier Pétré-Grenouilleau, a publié en 2004 un ouvrage de synthèse important, *Les traites négrières, essai d'histoire globale*, estimé par ses pairs, y compris des historiens prestigieux. À la suite d'une interview parue dans un journal, il subit une attaque virulente de l'intellectuel antillais Claude Ribbe qui l'accuse de racisme et d'apologie de crime contre l'humanité à cause d'une allusion critique à la loi Taubira. Puis le comité antillais-guyanais-réunionnais dirigé par Patrick Karam, dont Claude Ribbe est un des responsables, décide de porter plainte contre lui au nom de la loi Taubira, exigeant sa révocation de son poste à l'Université de Lorient et déclenchant une campagne de harcèlement. À partir de décembre 2005, des historiens réagissent : à la suite d'une réunion d'information à l'IEP de Paris, un groupe d'historiens et d'intellectuels se forme pour le défendre et publie successivement deux manifestes intitulés *Liberté pour l'histoire*⁹, et *La liberté de débattre* qui demandent la révision non plus seulement de la dernière en date des lois mémorielles, mais des quatre principales. Leur action a été soutenue publiquement par l'Association des professeurs d'histoire et de géographie et par la revue *L'Histoire* ainsi que par les principales associations d'historiens concernées. Une pétition est alors lancée et obtient en quelques semaines plusieurs centaines de signatures ; les pétitionnaires forment une association de défense des historiens présidée par René Rémond.

Finalement la plainte contre l'historien a été retirée, mais ce résultat n'a été obtenu qu'après une réaction d'envergure !

Cette pétition a été suivie d'autres lancées pour les mêmes motifs comme celle des juristes contre les lois mémorielles¹⁰. L'État italien suscite aussi une pétition des historiens italiens opposés à une législation condamnant le négationnisme¹¹.

Les autorités ne semblent pas toujours tirer les leçons de ces prises de position et éveillent de nouvelles réactions d'historiens notamment lors de la création d'un Institut d'études sur l'immigration et de l'intégration qui semble un « nouvel instrument de pilotage politique des recherches », entraînant la démission d'universitaires et le lancement d'une pétition contre cet institut¹².

Un sommet du mauvais goût semble atteint, en février 2008, quand le gouvernement français envisage le parrainage d'enfants déportés par des enfants de primaire !

Pris entre les États et les communautés, les historiens sont au centre de manœuvres d'instrumentation de l'histoire et le travail de mémoire représente le biais par lequel le pouvoir politique peut agir le plus facilement.

Pourquoi ai-je pris la plume ? Non pour dénoncer le travail de mémoire dont la richesse et l'intérêt pour les peuples ne sont pas niables. Chacun a besoin de prendre possession de sa propre histoire mais il est vraiment nécessaire de se poser des questions sur son usage, sur les manipulations dont elle peut être l'objet et sur une sélection qui discrimine certaines victimes par rapport à d'autres.

Et l'IHOES là-dedans ? Il fournit les documents qui permettent de réaliser des travaux par des historiens et par des témoins et contribue ainsi à élaborer la mémoire, mais nous-mêmes devons faire travail d'historiens. Cela ne signifie pas une histoire désincarnée. Tous les grands historiens soulignent le rôle de la sympathie et des choix en histoire, mais il est une règle à laquelle nous ne pouvons déroger : respecter les règles de la critique historique qui sont notre garde-fou et l'aspect spécifique du travail d'historien.

Notes

¹ Ne pas confondre le révisionnisme qualifiant en histoire une remise en cause d'une analyse historique et le négationnisme de ceux qui nient la réalité historique du génocide nazi. Ces « historiens » se disent eux-mêmes révisionnistes, mais le terme n'est pas adéquat.

² Défini en ces termes dans la *Convention pour la répression du crime de génocide*, adoptée par l'assemblée générale des Nations-Unies le 9 décembre 1948.

³ Evelyne Py, *Génocide, shoah, holocauste*, in Mémoire-net [en ligne].
http://www.memoire-net.org/article.php3?id_article=99, page consultée le 25/07/2008.

⁴ Un cas parmi d'autres : lors de la Journée du souvenir de la déportation qui s'est tenue à Montpellier en 2004, les associations homosexuelles ont été tenues à l'écart par les forces de l'ordre de la commémoration officielle et n'ont pu déposer leur gerbe qu'après le départ des officiels.

⁵ Paul RICOEUR, *La mémoire, l'histoire et l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, coll. « L'Ordre philosophique », 686 p.

⁶ Intervention prononcée lors du colloque « *Quelle histoire pour quelle mémoire ?* » qui s'est tenu à Chateauroux le 31 mars 2001, in <http://pagesperso-orange.fr/denis.collin/histoire.htm>, consulté le 27/8/2008.

⁷ Pierre NORA, *Les lieux de mémoire, 1 : La République*, Paris, Gallimard, 1984, p. XIX-XX.

⁸ Guy PERVILLE, *La confrontation mémoire-histoire en France depuis un an*, communication présentée lors d'un colloque intitulé « Bilan et perspectives de l'histoire immédiate », organisé par le Groupe de recherche en histoire immédiate (GRHI) de Toulouse les 5 et 6 avril 2006, in

<http://www.communautarisme.net/La-confrontation-memoire-histoire-en-France-depuis-un-an-2006-a767.html> ; Jean-Pierre AZÉMA, *Cessez de jouer avec les mémoires*, in *Libération*, 10 mai 2006, in

<http://www.communautarisme.net/Cessez-de-jouer-avec-les-memoires-a753.html> ; Eric KESLASSY et Alexis ROSENBAUM, *L'usage politique du passé doit être considéré comme un instrument majeur dans la conquête de droits, de pouvoir ou de biens socio-économiques*, 16 Septembre 2007, in

<http://www.communautarisme.net/Eric-Keslassy-et-Alexis-Rosenbaum-l-usage-politique-du-passe-doit-etre-considere-comme-un-instrument-majeur-dans-la-a962.html?PHPSESSID=aaaaabd0e11112a46eb85361c2d797ec> ; Alain-Gérard SLAMA, *Historiens, causez toujours !*, in *Le Figaro*, 22 mai 2006, in

<http://www.communautarisme.net/Historiens.-causez-toujours-!-a761.html>, articles consultés le 29/08/2008.

⁹ *Liberté pour l'histoire*, 13 décembre 2005,

<http://archquo.nouvelobs.com/cgi/articles?ad=societe/20051213.OBS8759.html&host=http://permanent.nouvelobs.com/>, consulté le 29/08/2008.

¹⁰ *Appel de juristes contre les lois mémorielles*, 29 Novembre 2006, in

<http://www.communautarisme.net/Appel-de-juristes-contre-les-lois-memorielles-a854.html>, consulté le 26/08/2008

¹¹ *Contre le négationnisme, pour la liberté de recherche*, janvier 2007, in <http://www.lph-asso.fr/tribunes/22.html>, consulté le 26/08/2008.

¹² *Huit universitaires démissionnent de la Cité nationale de l'Histoire de l'immigration*, 31 mai 2007, in

<http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article2047> ; *Pétition contre l'Institut d'études sur l'immigration*, 23.06.2008, in

http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/societe/20071002.OBS7632/petition_contre_linstitutdetudes_sur_limmigration.html.